

AMNESTY  
INTERNATIONAL



Recherche-action  
en éducation aux droits humains  
département de l'Aude (11)

Rapport de synthèse  
de la première phase  
septembre - décembre 2024

## Table des matières

Contexte et démarche générale.....	3
L'Éducation aux droits humains.....	4
Croiser une approche sectorielle et territoriale.....	5
Géographie sociale des problématiques.....	6
Vers la phase 2 : ateliers de recherche-action.....	7
Le droit à participer au gouvernement de son pays.....	8
Le droit à la non-discrimination.....	9
1er temps : définir la thématique.....	10
2e temps : établir le processus.....	10
3e temps : développer et mettre en place des actions pérennes.....	11
Moyens et valorisations alloués.....	11
Contacts et liens utiles.....	11
Annexe 1 : flyer de présentation de la démarche, prêt à être imprimé.....	13
Annexe 2 : Tableau des acteurs rencontrés et des problématiques.....	16
Annexe 3 : cahier de doléances de l'Aude.....	19

## Contexte et démarche générale

Dans l'objectif de diversifier ses approches méthodologiques et ses ressources pédagogiques, le service [Education aux droits humains](#) (EDH) d'**Amnesty International France** (AIF) a souhaité mettre en place une démarche de **recherche-action**. En effet, il s'agit d'une méthodologie qui vise à trouver des solutions réalistes face à des problématiques sur un territoire précis, en rendant actrices des personnes du territoire, volontaires. Autrement dit, il s'agit d'**encourager la production de savoirs sur un territoire pour enclencher une transformation sociale**.

Cette démarche est co-portée par **Anne Lourdin**, en tant que chargée de projets éducatifs et représentante d'AIF, et **Hugues Bazin**, chercheur indépendant et fondateur du Laboratoire de l'Innovation sociale par la Recherche-action (LISRA).

Elle se déploie, pendant un **an minimum** sur le département de l'**Aude**, identifié comme territoire prioritaire dans la stratégie de diversification de la démarche d'inclusivité et d'accessibilité de l'EDH. En effet, l'Aude est un département où AIF est peu présent, qui présente un taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté le plus grand de France, dont le taux de chômage est un des plus élevés en France et dont le revenu moyen déclaré par foyer fiscal compte parmi les plus faibles de France. De plus, la situation politique du département, suite aux dernières élections législatives a interpellé l'attention de l'association.

La proposition de recherche-action se déroule en **quatre phases** (voir méthodologie en annexe 1). Le présent rapport restitue la première phase de la démarche, issue de rencontres et d'entretiens individuels et collectifs avec un certain nombre de personnes actrices socioprofessionnelles du territoire de l'Aude. Cette phase s'est étendue de septembre à décembre 2024.

Ces entretiens avaient pour vocation d'explicitier la démarche, de mieux saisir la géographie sociale départementale, de faire émerger des problématiques transversales liées aux droits humains, et enfin d'inviter les acteurs et actrices rencontrés à se saisir de la démarche de recherche-action.

Le rapport ne clôture pas la possibilité de poursuivre des entretiens en fonction du travail en réseau. Effectivement, dans le principe de l'entretien, les personnes concernées ont la possibilité de manière lisible de dérouler leur propre cohérence dans leur engagement et leur expérience. Cela constitue une étape importante dans la validation d'une production de savoir et la négociation ensuite d'espace réflexif collectif.

Dans cette logique de **travail évolutif** où le chemin se construit en cheminant, la préfiguration des espaces de travail que nous dessinons ici, ne présagent en rien de leur devenir et devront être validés en fonction des modalités concrètes de mise en place.

Par exemple, nous n'avons pas pu pour l'instant rencontrer de relais travaillant avec la communauté des gens du voyage. C'est un souhait que nous avons formulé en

connaissant l'importance de leur implémentation sur le territoire et les questions de discriminations qu'elle soulève.

## L'Éducation aux droits humains

Amnesty International France fait de **l'Éducation aux droits humains** une priorité.

L'Éducation aux droits humains **contribue à l'émergence d'une société plus juste et plus égalitaire**. C'est un moyen de créer une culture où les droits humains de tous les membres de la société sont compris et protégés, où davantage de personnes connaissent leurs droits, sont en mesure de les faire valoir, respectent et défendent ceux d'autrui.

L'Éducation aux droits humains (EDH) s'inscrit dans un mouvement mondial en faveur des droits humains porté notamment par les **Nations Unies** et le **Conseil de l'Europe**. Elle repose sur les valeurs de liberté, d'égalité, de dignité, de diversité, de justice et de respect.

L'Éducation aux droits humains, comme tout processus éducatif, s'inscrit dans la durée. Ainsi, Amnesty International France propose des parcours pédagogiques, d'apprentissage et d'engagement qui se veulent continus et durables, à travers une diversité d'interventions et d'outils.

Ainsi, l'EDH est une éducation :

**Sur les droits humains** : les notions abordées portent sur les droits humains, les cadres et mécanismes juridiques qui leur sont relatifs.

**Par les droits humains** : les processus mis en place font vivre les droits humains dans leurs méthodes (participation, liberté d'expression...).

**Pour les droits humains** : les actions d'EDH développent les capacités et les attitudes permettant de promouvoir et défendre les droits humains.

**L'EDH a pour objectifs** :

- d'accompagner une **prise de conscience** et une **compréhension** des droits humains ;
- de partager **des connaissances et des compétences** qui permettent de connaître les droits humains, de les respecter et de les défendre ;
- d'encourager à se questionner sur **les attitudes et les comportements**.

**Exemples de thématiques EDH** : Climat et droits humains, lutte contre les discriminations, défendre la liberté d'expression, défendre les droits des enfants, etc.

Dans un processus qui se veut éducatif ou formatif, **les méthodes dites « actives » sont privilégiées**.

Des situations, des dispositifs pédagogiques dans lesquels les personnes sont **parties prenantes** favorisent l'évolution des points de vue et une appropriation des connaissances. Le processus éducatif, s'il peut comprendre des activités individuelles, notamment en ligne, requiert néanmoins d'entrer en relation avec d'autres. La rencontre, la confrontation d'idées et de ressentis contribuent à faire évoluer les attitudes. De plus, les activités proposées doivent favoriser la coopération et permettre d'apprendre les uns des autres.

Une intervention en Éducation aux droits humains s'adapte au public, au contexte et aux contraintes (durée, conditions matérielles...). C'est pourquoi elle se **prépare** avec la ou les personnes qui l'accueillent, afin de clarifier leurs attentes, d'avoir quelques informations sur les participantes et les participants et de faire des propositions.

## Croiser une approche sectorielle et territoriale

La question des droits humains, comme la démarche en recherche-action est par définition une **approche trans-sectorielle**. Elle touche tous les domaines dans une relation systémique entre dimension sociale, économique, culturelle, écologique et politique. Si nous voulons aborder ces problématiques en respectant leur complexité, nous devons traverser et dépasser les champs socioprofessionnels.

Ainsi, pour atteindre des catégories de **populations discriminées, bénéficiaires et actrices de l'EDH - au même titre que les personnes professionnelles rencontrées** - nous devons sortir de la grille d'intervention sectorielle, pour partir de leur expérience humaine conçue comme une totalité. La synthèse des cahiers de doléances du département de l'Aude que nous mettons en annexe 3 nous paraît à ce titre un bon exemple.

Nous savons que les modalités de financement, de fonctionnement et les répartitions des équipements sur les territoires sont définies et organisées autrement. C'est donc sur cette base sectorielle que nous sommes obligés de partir pour ensuite concevoir des espaces de rencontre et de travail différents, en fonction des problématiques transversales soulevées.

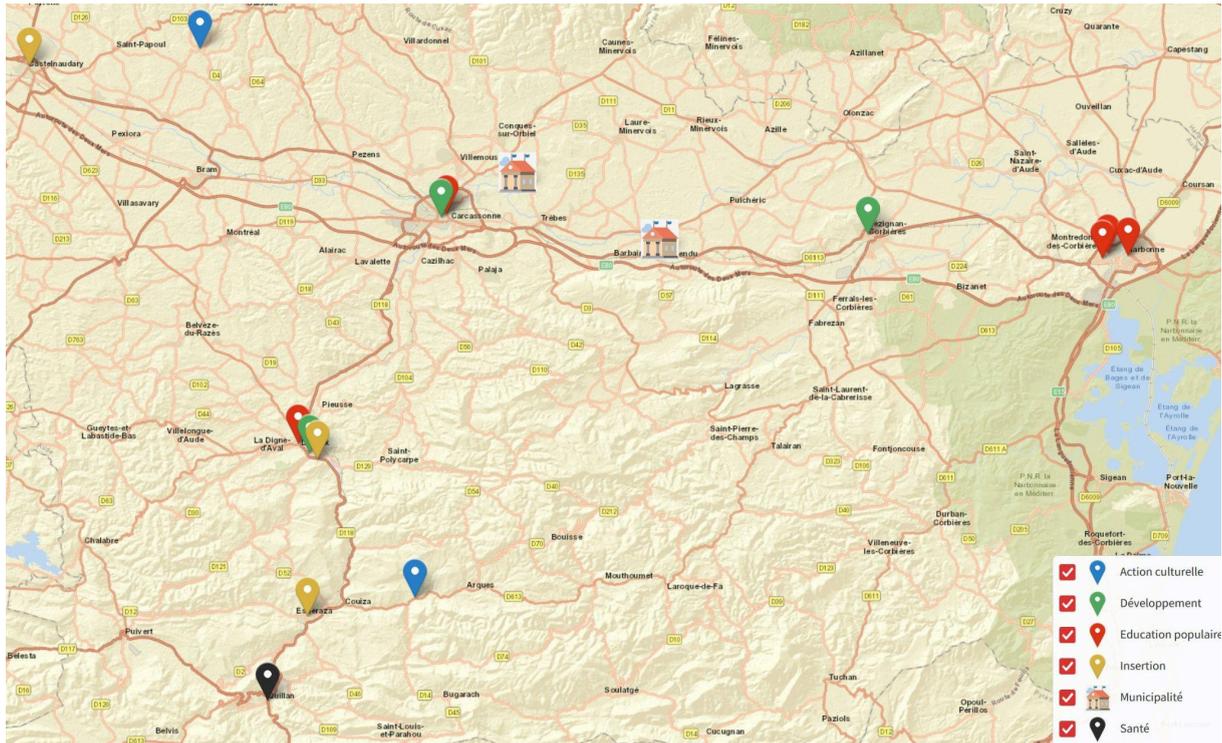
La **cartographie** ci-dessous indique les différents secteurs que nous avons couverts (voir liste en annexe 2) : développement local et écologie, insertion sociale et économique, éducation populaire, action culturelle, santé...

De même, nous avons croisé le territoire urbain (Narbonne, Carcassonne) et rural (Haute Vallée de l'Aude, région de Lézignan-Corbières).

Sur le site internet dédié à la recherche-action est [mise en ligne cette cartographie](#)<sup>1</sup> sous une forme interactive. En cliquant sur les localisations, vous pouvez obtenir des précisions sur les missions et les problématiques de chaque lieu (reprenant le tableau en annexe 2). Cette cartographie est évolutive : chaque personne concernée par la recherche-action peut modifier son contenu, mettre à jour les localisations ou en ajouter de nouvelles.

---

<sup>1</sup> <https://recherche-action.fr/educationauxdroitshumains/cartographie/>



La conjonction de ces deux catégories, sectorielle et territoriale, vise à prendre en compte une **diversité** à défaut de prétendre à une exhaustivité. Effectivement, la recherche-action en tant que démarche qualitative ne vise pas à une représentativité sociodémographique du département. C'est donc dans la **diversité des situations et des profils impliqués** et la mise en travail réflexif des acteurs que réside sa pertinence.

D'autre part, les logiques sectorielles et socio-politiques alimentent, dans les faits et les imaginaires, une séparation, voire une opposition entre monde rural et urbain (notamment des quartiers populaires). Notre approche ci-dessous d'une **géographie sociale de problématiques transversales** tente de dépasser cette dichotomie qui, comme toute vision binaire, ne permet pas d'aborder une complexité et trouver des modalités socio-politiques de résolution.

## Géographie sociale des problématiques

Grâce aux **19 entretiens menés** (voir tableau en annexe 2), nous pouvons identifier des problématiques communes. Il s'agit alors de croiser les problématiques propres aux missions de chaque structure (logique sectorielle) en problématiques transversales (droits humains) tout en prenant en compte les contraintes territoriales.

Les entretiens ont pour point commun de relever de gros facteurs de vulnérabilité :

- Difficultés administratives, conditions d'accès aux droits et aux services publics
- Conditions socioéconomiques avec un taux de pauvreté élevé et niveaux d'éducation faible, la précarisation du travail et les logements insalubres,
- Isolement et conditions de mobilités,

- Condition d'une représentation citoyenne et de la reconnaissance d'une expression politique,
- La question d'un équilibre et d'une sécurité alimentaire, plus généralement de l'équilibre territorial en matière d'environnement et développement local,
- La non-reconnaissance d'un patrimoine culturel populaire rural et urbain,
- La discrimination de minorités et le non-respect de la diversité,
- Le délitement des espaces de socialisation et de solidarité.

Parmi les populations qui pourraient être bénéficiaires des ateliers de recherche-action - sachant qu'il ne s'agit pas de groupes cloisonnés puisque les formes de discriminations et domination sont systémiques - nous listons :

- les personnes isolées avec une petite retraite
- les personnes sans emploi ni transport
- les personnes en errance
- les "gens du voyage"
- les minorités discriminées (personnes racisées, LGBTI+)
- les travailleurs précaires en milieu rural et urbain
- les jeunes précaires en milieu rural et urbain
- les réfugiés et les étrangers en situation irrégulière ou pas

Ces listes non exhaustives des problématiques et des populations renvoient à la question d'une **économie de territoire morcelée** et pas suffisamment valorisée au-delà des logiques de survie. Comment concevoir une bonne échelle de développement ?

**Cette nécessité d'une approche globale et horizontale est d'autant mise à mal qu'elle est confrontée à une logique verticale descendante des décisions politiques et un affaiblissement du contre-pouvoir des corps intermédiaires, notamment du tissu associatif.**

Nous comprenons alors que les droits humains fondamentaux ne se résument pas à une simple défense des droits, mais peuvent aussi renverser cette perspective pour un travail réflexif d'analyse critique et fournir de nouveaux outils d'éducation aux droits humains.

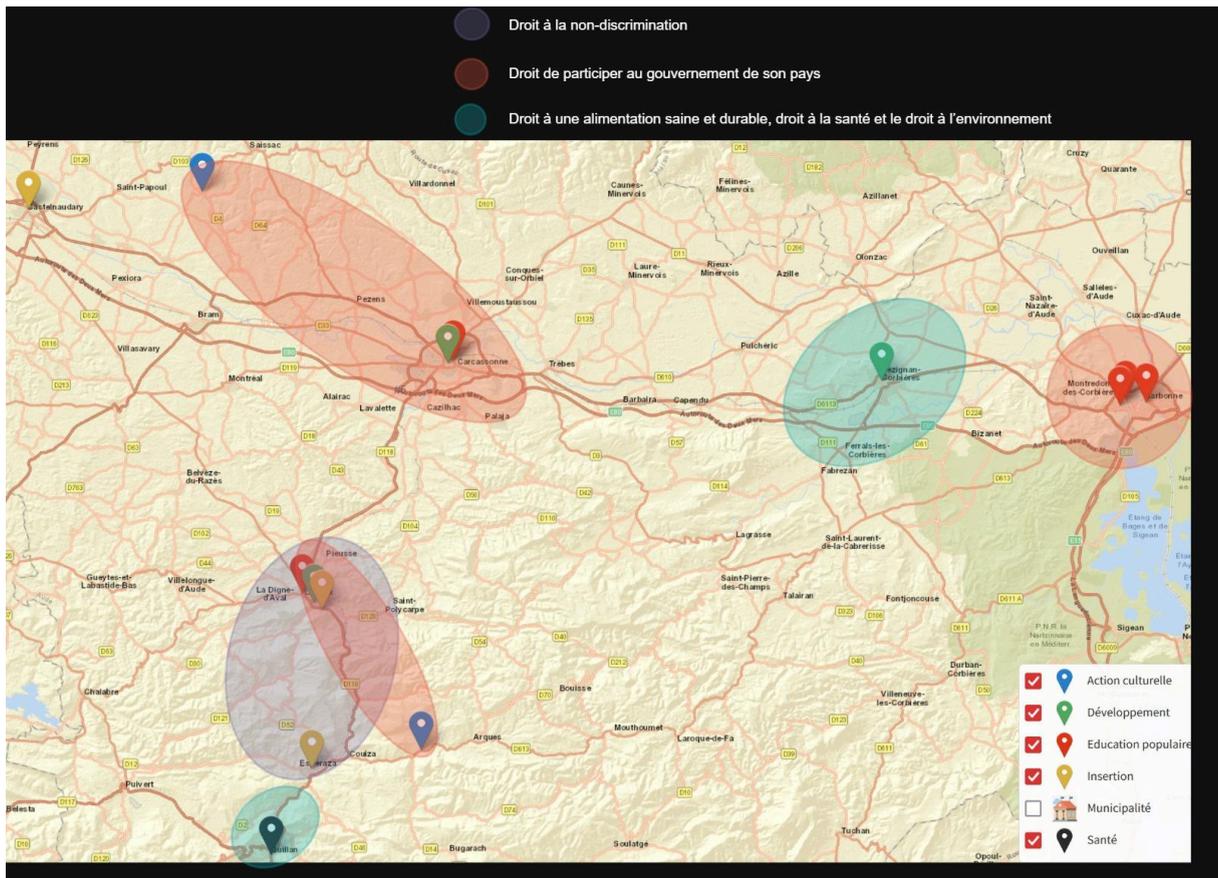
## Vers la phase 2 : ateliers de recherche-action

Nous concevons ainsi l'organisation d'ateliers de recherche-action (en phase 2) en trois grandes thématiques liées aux droits humains selon la représentation territoriale ci-dessous :

- le droit de participer au gouvernement de son pays,
- le droit à une alimentation saine et durable, droit à la santé et le droit à l'environnement,
- le droit à la non-discrimination.

À noter que le domaine des droits culturels n'apparaît pas ici comme une problématique séparée qui serait restreinte au secteur professionnel de la culture, de façon à l'inclure dans une approche transversale. De même, la question socioéconomique du rapport au travail nous paraît transversale à l'ensemble des problématiques et ne constitue pas un atelier comme tel.

À un niveau géographique, voici la répartition des problématiques liées aux droits humains :



## Les thématiques

### Le droit à participer au gouvernement de son pays<sup>2</sup>

Cette problématique croise le secteur de l'éducation populaire, de la jeunesse, de l'action culturelle. Elle renvoie à la condition de la **participation citoyenne**, des moyens alloués aux associations et de la reconnaissance de minorités actives dans les dispositifs publics et la prise en compte de contre-pouvoir des modes d'auto-organisation des corps intermédiaires.

Ce droit stipule que :

<sup>2</sup> Article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Localisation : cette thématique concerne les agglomérations de Narbonne, Carcassonne et Limoux.

### **Le droit à une alimentation saine et durable, droit à la santé et le droit à l'environnement<sup>3</sup>**

Cette problématique croise les secteurs de la santé, du développement agricole et écologique, et de la relation rurale / urbaine dans le circuit de l'alimentation.

La sécurité sociale alimentaire est un moyen pour tendre vers le respect du droit à l'alimentation et la protection de l'environnement. Ce principe renforce les modes d'organisation démocratique pour reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation.

L'articulation est cohérente avec le domaine du droit à la santé dont la santé communautaire est un domaine de la santé publique qui implique une réelle participation de la communauté à l'amélioration de sa santé et ne la sépare pas à l'ensemble des besoins et droits fondamentaux.

Localisation : cette thématique concerne les acteurs rencontrés dans la région de Lézignan-Corbières et de Quillan.

### **Le droit à la non-discrimination<sup>4</sup>**

Cette problématique croise les secteurs de l'insertion sociale et économique (entreprise d'insertion) et de l'aide aux personnes réfugiées.

Elle renvoie notamment aux conditions d'une vulnérabilité économique et insiste sur la nécessité de prendre en compte le caractère systémique des discriminations, notamment envers les personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

Localisation : cette thématique concerne les acteurs rencontrés dans la région de Haute Vallée de l'Aude (villes de Limoux et Espéraza).

## **Les étapes**

---

<sup>3</sup> Article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

<sup>4</sup> Article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les ateliers de recherche-action proposent de lier les problématiques territoriales avec les droits humains, sous forme de réunions collectives. **Leur mise en place dépendra de la capacité des acteurs concernés et rencontrés à négocier avec les publics cibles, un espace-temps réflexif au sein de leur engagement socioprofessionnel.** Cela renvoie également à la question du dépassement des logiques sectorielles et aussi aux possibilités de mobilité sur le territoire.

Pour ces raisons, nous ne pouvons déterminer à l'avance le nombre d'ateliers ni leurs dates, ni leur localisation exacte sur le territoire. Nous essaierons, dans la mesure du possible, qu'ils puissent correspondre à la diversité de la cartographie sociale des premiers entretiens.

Nous suggérons d'organiser **trois temps d'ateliers réflexifs, à répartir sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Les personnes actrices de ces moments seront les personnes rencontrées ainsi que les publics cibles identifiés.**

Nous serons présents pour accompagner le processus, qui se construit avant tout à partir des matériaux apportés par les personnes participantes, leurs compétences et savoirs expérientiels et techniques. D'une manière générale, en recherche-action, la recherche est portée et orientée par les acteurs que nous nommons ainsi "acteurs-chercheurs".

### **1er temps : définir la thématique**

Il s'agira pour le groupe en atelier de **confirmer une des 3 thématiques transversales** proposées ci-dessus, en lien avec les problématiques locales. Autrement dit, quels sont les droits humains concernés par les problématiques locales soulevées.

Dans la mesure du possible, les acteurs concernés veilleront à inclure dès cette première étape des personnes pour lesquelles les droits cités ci-dessus, sont bafoués.

Cette étape devra prendre en compte un temps de découverte ou d'approfondissement des droits humains, via une ou plusieurs activités d'éducation aux droits humains. Ce temps pourra être animé par Anne Lourdin, pour Amnesty International France.

Il s'agira également de déterminer comment les problématiques identifiées raisonnent dans la pratique des acteurs et actrices, et s'articulent avec les cadres et mécanismes juridiques qui leur sont relatifs.

### **2e temps : établir le processus**

Est-ce que les personnes atteintes par des entraves à leurs droits ont pu contribuer au 1er temps d'atelier ? Il s'agira d'identifier et de vérifier les conditions d'inclusivité effective au processus de recherche-action des publics concernés : comment faciliter leur participation ? Quelles seraient les modalités d'expressions et de reconnaissance des savoirs expérientiels ? Quels seraient les processus mis en place pour faire vivre les droits humains dans les méthodologies choisies ?

Les personnes actrices de ce temps pourront se saisir d'outils méthodologiques en sciences sociales de la recherche-action (entretien, cartographie sociale, enquête sociale, ...), ainsi que des outils pédagogiques d'éducation aux droits humains. Cela dans l'objectif que les publics bénéficiaires soient co-auteurs de la démarche collective.

### **3e temps : développer et mettre en place des actions pérennes**

Cette dernière étape déterminera les stratégies collectives à mettre en œuvre sur le territoire pour développer les capacités et aptitudes permettant de promouvoir et défendre les droits humains, et en particulier ceux concernés par les problématiques locales identifiées.

Il s'agira également de développer les connaissances et une capacité d'action, accompagner à une prise de conscience, de partager des connaissances et des compétences, en prenant en compte l'essence même des valeurs qui portent l'éducation aux droits humains.

Cela pourrait prendre des formes très diverses (lieux, outils, dispositifs...), qui seront à expérimenter.

Les **expérimentations** permettront d'entrer dans la 3e phase du processus de recherche-action. Celle-ci aura pour objectif de démontrer la pertinence de la démarche en recherche-action et visera à identifier les conditions de sa pérennisation.

### **Moyens et valorisations alloués**

- Accompagnement des personnes impliquées par AIF, si volonté de rejoindre un groupe local existant ou d'en créer un nouveau (cela peut aussi prendre la forme d'un cercle d'actions ou d'une antenne jeune),
- Valorisation de la démarche en interne au sein d'AIF et sur la page LinkedIn EDH d'AIF
- Valorisation par AIF des ressources en éducation aux droits humains produites, dans le cadre de la démarche de recherche-action, sur le site internet d'AIF
- Alimenter les axes définis comme prioritaires dans le cadre des stratégies établies par Amnesty International France (en particulier la lutte contre les discriminations)
- Défraiement possible des déplacements des personnes, par AIF, après étude des faisabilités auprès d'Anne
- Accompagnement à s'emparer de la méthodologie des outils EDH, de la recherche-action et de la connaissance des DH
- Possibilité de répondre à un appel à projets portant sur l'EDH, de la Fondation AIF, pour financer des actions EDH
- Collaboration avec un chercheur indépendant et une chargée de projets et représentante d'AIF

## Contacts et liens utiles

- Plateforme collaborative de suivi de la recherche-action : <https://recherche-action.fr/educationauxdroitshumains/>
- Site internet d'AIF : <https://www.amnesty.fr/education>
- Site internet du Laboratoire d'innovation sociale par la recherche-action (LISRA) : <http://recherche-action.fr/labo-social/>
- Mail : [alourdin@amnesty.fr](mailto:alourdin@amnesty.fr)

# Annexe 1 : flyer de présentation de la démarche



## Recherche-action en Éducation aux droits humains dans le département de l'Aude

<https://recherche-action.fr/educationauxdroitshumains/> - [amnesty@recherche-action.fr](mailto:amnesty@recherche-action.fr)

### Démarche

Dans le cadre du service de l'Éducation aux droits humains\* d'Amnesty International, la proposition vise à élaborer de nouveaux outils pédagogiques d'éducation aux droits humains, permettant de répondre aux problématiques sociales attachées au territoire de l'Aude. Une démarche de *recherche-action\** s'avère particulièrement adaptée pour co-construire avec les publics concernés des outils qui correspondent aux besoins de chacun.

Effectivement, cette démarche s'avère d'autant plus pertinente pour favoriser la participation de tous les acteurs, valoriser leurs contributions et trouver des éléments de proposition. Le but de la recherche-action est d'offrir la possibilité aux publics concernés de valoriser un savoir issu d'un travail réflexif sur leur

propre expérience dans leur parcours de vie et dans les expérimentations qu'elles pourront développer sur le territoire.

Nous partons ainsi du principe qu'il ne peut avoir de participation effective des personnes sans considérer la globalité de leur situation et un réel pouvoir de leur part sur l'orientation du processus de recherche et d'action.

Dans cette perspective, la démarche vise à créer par étapes un collectif mixant les différentes catégories d'acteurs-chercheurs (professionnels, acteurs associatifs, habitants) susceptible d'animer un processus de formation-action et d'être reconnu sur le territoire dans sa capacité d'expertise.

### Le programme est conçu en 4 grandes étapes sur 12 mois :

#### 1) Géographie sociale du territoire et entretiens avec les acteurs, diagnostic partagé (1<sup>er</sup> trimestre 2024)

Il s'agit de mettre en lumière une *géographie sociale\** du territoire, constituer un diagnostic partagé et inviter les acteurs concernés à entrer dans un processus réflexif de recherche-action sous la forme d'entretiens non directifs et observations participantes aux activités.

#### 2) Constitution d'un collège d'acteur-chercheur, inclusion des publics prioritaires et préconfiguration d'expérimentations (1<sup>er</sup> trimestre 2025)

À partir d'un premier cercle d'acteurs constitué dans la phase précédente, formation d'un « collège d'acteurs-chercheurs ». Ce sont des ateliers de *formation-action\** dont le rythme et les modalités de production sont à déterminer. En s'appropriant les outils de la recherche-action le but est d'inclure dans la démarche les publics prioritaires.

#### 3) Accompagnement d'expérimentations sur le territoire (2<sup>e</sup> trimestre 2025)

Le collège d'acteurs-chercheurs avec les populations concernées accompagne des expérimentations sur le territoire tout en mettant des outils d'évaluation en continu. Il s'agit de vérifier comment l'expérimentation répond aux problématiques du travail définies dans les ateliers de recherche-action. L'écriture réflexive propose un bon support pour favoriser cet aller-retour entre expérience et analyse.

#### 4) Diffusion des savoirs et modélisation de dispositif (3<sup>e</sup> trimestre 2025)

Le but des expérimentations est de produire des savoirs, des outils de compréhension sur l'éducation aux droits humains et pérenniser les processus dans des dispositifs de politique territoriale. Dit autrement, à partir d'une pratique partagée du territoire, il s'agit de faire remonter le savoir d'une maîtrise d'usage (usagers) vers une maîtrise d'œuvre (techniciens) puis une maîtrise d'ouvrage (politiques)

### Équipe

**Anne Lourdin**, chargée des projets éducatifs : innovation et diversité, pour Amnesty International France. [alourdin@amnesty.fr](mailto:alourdin@amnesty.fr) - 01 53 38 65 14 - <https://www.amnesty.fr/>

**Hugues Bazin**, chercheur indépendant en sciences sociales, Laboratoire d'Innovation Sociale par la Recherche-Action (LISRA). [bazin@recherche-action.fr](mailto:bazin@recherche-action.fr) - 06 03 51 35 15 - <https://recherche-action.fr/hugues-bazin/>

## Petit glossaire

### Éducation aux droits humains

Amnesty International accompagne chaque personne qui souhaite mieux comprendre et connaître les droits fondamentaux, les siens comme ceux des autres !

Formidable levier pour faire connaître nos droits fondamentaux, l'éducation aux droits humains nous rend acteurs et actrices de notre information, nous invite à remettre en question notre façon de penser et nous incite à agir, à défendre et à promouvoir nos droits.

Que vous soyez impliquée dans l'animation ou l'enseignement ou simplement intéressée par les droits humains, vous pouvez vous aussi promouvoir une culture des droits humains. Pour que demain, un maximum de personnes connaissent leurs droits et puissent non seulement les défendre pour elles-mêmes, mais aussi s'engager pour ceux des autres.

Au sein de l'espace de [l'éducation aux droits humains](#), vous trouverez un ensemble de ressources, d'outils et d'activités pour vous aider à comprendre et faire comprendre les droits humains.

### Formation-action

C'est un processus de formation réciproque entre différents acteurs-chercheurs apprenants dans le cadre d'atelier de croisement des savoirs qui peuvent faire appel à des intervenants selon les problématiques développées.

On peut penser l'action sans une expérience de pensée. C'est dans cet aller-retour entre action et réflexion que s'élabore la formation action. Chaque moment de sa vie peut être un matériau de recherche. Il s'agit de permettre à chacun de travailler sur sa propre expérience et d'en tirer un savoir ainsi que d'être reconnu dans cette qualité d'expertise.

La formation action a pour objectif d'outiller l'acteur-chercheur pour lui permettre d'adopter une posture réflexive et de se positionner dans son engagement socioprofessionnel, non simplement comme agent, mais aussi comme acteur et auteur. La formation action permet ainsi de valoriser des compétences individuelles et collectives : favoriser une analyse critique susceptible d'élaborer de nouveaux cadres de pensée et d'action, affiner une problématique et une identité socioprofessionnelle, développer une capacité à mobiliser des compétences en situation, de créer des dispositifs créatifs .

### Géographie sociale

À la différence de la topographie institutionnelle qui décrit des lieux et des fonctions la géographie sociale décrit la manière dont les habitants vivent et perçoivent le territoire. Effectivement, quelle que soit son expérience du territoire en termes d'appartenance, d'activité, de longévité, nous avons tous une pratique et tous un regard sur le territoire.

C'est la possibilité de mettre en visibilité et donc en valeur certaines composantes sociales, culturelles, naturelles, économiques du territoire. La plus-value d'une carte participative est de faire émerger des éléments qui ne sont généralement pas pris en compte, occultés ou minorés dans des recensements ou état des lieux classiques.

Il s'agit de permettre d'accéder à une autre réalité des ressources humaines du territoire comme des compétences collectives, l'émergence de pratiques en rapport avec de nouvelles mobilités, des réseaux ou initiatives informelles et autonomes, des modes de formation par les pairs et d'échange réciproque du savoir ne passant pas par des modes de structuration institutionnelle, etc.

### Recherche-action

La recherche-action est intimement liée aux préoccupations d'acteurs qui se saisissent des outils de la recherche pour changer leur situation sur un plan individuel, collectif ou institutionnel. De cette transformation sont tirés de nouveaux savoirs diffusés pour tous et directement réinvesties au cœur de la réalité sociale de chacun. La personne n'est plus objet, mais devient sujet du processus en travaillant sur ses propres expériences dont elle peut ainsi rendre visible la cohérence et problématiser les enjeux dans l'espace public.

La recherche-action vise à lier de manière dynamique production de savoir et transformation sociale, l'une alimentant l'autre et réciproquement. Nous pourrions également évoquer un processus en spirale : le savoir tiré de l'expérimentation est directement réinjecté dans des outils d'action, le changement généré vient alors nourrir de nouveaux savoirs.

Pour atteindre cet objectif, nous essayons de faire en sorte que les acteurs apparaissent légitimes comme acteurs-chercheurs et trouvent les moyens et la liberté d'ouvrir là où ils sont, dans leur cadre professionnel ou militant, l'espace d'une réflexivité.

## Annexe 2 : Tableau des acteurs rencontrés et des problématiques

Légende :

- **Vert** : Droit à une alimentation saine et durable, droit à la santé et le droit à l'environnement
- **Violet** : Droit à la non-discrimination
- **Orange** : Droit de participer au gouvernement de son pays

(Voir la [cartographie participative](#) pour la localisation des structures)

Nom de la structure	Mission	Problématiques soulevées	Droits fondamentaux (principaux car interdépendance des droits)
<b>Médecin du monde</b>	médiation santé, réduire les inégalités sociales de santé, accompagner les plus précaires, « aller vers », recréer un lien avec les personnes, lever les obstacles à la santé, plaider pour faire bouger les lignes des politiques publiques	Santé communautaire, approche holistique (expérience de soin, logement, mobilité, condition financières), plaider politique	droit à la santé pour tous, pour une autonomie à la santé
<b>Maison paysanne de l'Aude</b>	accompagner des structures agricoles dans leur installation sur le territoire	Alimentation durable, développement durable / environnement,	Droit à une alimentation saine et équilibrée, droit à un environnement sain
<b>Extinction Rebellion</b>	Lutte contre l'effondrement écologique et le dérèglement climatique	Environnement, écologie	Droit à un environnement sain
<b>Caisse d'alimentation de Lézignan-Corbières</b>	créer un collectif basée sur une démocratie participative et sur le droit à l'alimentation sur la commune de Lézignan en donnant aux personnes participantes des moyens d'agir	Précarité alimentaire Prendre en compte la question de la mobilité, Les habitants définiront une zone périmètre d'approvisionnement de la nourriture.	Droit à l'alimentation et à un niveau de vie suffisant

<b>Aude réfugiés solidarités</b>	Hébergement d'urgence et accompagnement du statut de réfugié Intégration, reconnaissance des savoirs faire, intervention de sensibilisation.	Droits des femmes et LGBTI+ Problème de mobilité Refus du droit au travail et discrimination à l'embauche	Droits des femmes et droits des personnes LGBTI+, Droit à la non-discriminations Droit au travail
<b>Le Parchemin</b>	recruter des personnes en difficulté pour un retour à l'emploi à travers un support à caractère environnemental (perspective de recyclage)	Logement, LGBTI+, Alimentation, Santé, Équilibre territorial en matière d'environnement, problème de mobilité, accueillir une diversité,	Droits des personnes LGBTI+, droit à une alimentation saine et équilibrée, droit à la santé, droit au logement
<b>ASF-CSF</b>	Accompagner et soutenir les familles, en particulier, les familles monoparentales	Intégration, développement, lien social	Droit à un niveau de vie suffisant, droit à la non-discrimination
<b>Le Forum</b>	Lieu d'accueil dédié à l'accès aux droits, au lien social, à la jeunesse et à la parentalité ainsi qu'à l'accompagnement de personnes migrantes.	La mixité sociale et la lutte contre les discriminations, transition écologique	Droit à la non-discrimination, droit à la santé, droit à un environnement sain, droit à un niveau de vie suffisant
<b>Café culturel le cerf-volant</b>	espace dédié à la culture, au lien social, au vivre-ensemble et au respect de l'environnement au cœur d'un territoire rural	Discriminations entre personnes rurales et néo-rurales, fracture monde associatif et politique publique	Droit à la non-discrimination
<b>Tiers lieux Les manettes</b>	projet social conçu pour et par les habitants, l'accompagnement à la parentalité, médiation numérique	Démocratie participative et représentation citoyenne, expression de la jeunesse	Droit de participer au gouvernement de son pays, droit à l'alimentation

<b>Le labo des cultures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiation culturelle : support, outils pour faciliter la découverte d'un artiste, au service d'un centre culturel, d'une collectivité, etc.</li> <li>- Enseignement à la formation : former aux nouvelles manière de faire de la médiation culturelle</li> <li>- Ingénierie culturelle : accompagnement – soutien aux collectivités sur leurs problématiques</li> </ul>	<p>L'accès aux lieux culturels du territoire, pouvoir exprimer sa propre culture</p> <p>faire participer les personnes</p> <p>adolescentes, les parents avec jeunes enfants dans un parcours culturel</p>	<p>Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</p>
<b>les Francas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnent et le suivi des stagiaires BAFA,</li> <li>- L'engagement des jeunes : favoriser l'expression des jeunes sur leurs conditions de vie.</li> <li>- Les pratiques éducatives, soutien aux équipes d'animation, sur une web radio (podcaste), le développement durable en centre de loisir (labellisation)</li> </ul>	<p>L'accès à l'information, la question de la mobilité, de la précarité, de l'isolement</p> <p>discriminations des porteurs d'handicap, la population gitane, les quartiers populaires, les jeunes ruraux</p> <p>familles isolées, la place des filles et des femmes, discrimination des jeunes à l'embauche,</p> <p>questionnement sur la question de la liberté d'expression</p>	<p>Droits de l'enfant, droit à une éducation, droit à la non discrimination, droit à la liberté d'expression et d'opinion</p>
<b>L'Arche</b>	<p>Éducation populaire, accompagnement scolaire et périscolaire, atelier sociolinguistique</p>	<p>Relation entre participation citoyenne aux dispositifs publics et prise en compte de la parole des habitants</p>	<p>Droit à la liberté d'expression et d'opinion, droit à la non-discrimination</p>
<b>CSC N.Mandela</b>	<p>Animation sociale consiste d'aller vers les personnes : technique d'animation au pied des immeubles, l'accueil administratif ambulante, Activité périscolaire dans la rue</p>	<p>Dynamique associative et pouvoir d'agir</p> <p>Discrimination entre milieu rural et les QPV</p> <p>Valorisation d'un patrimoine populaire : mettre en avant les savoir-faire d'un territoire,</p>	<p>Droit à la non-discrimination, droit à la liberté d'expression et d'opinion, droit de participer au gouvernement de son pays</p>

## Annexe 3 : cahier de doléances de l'Aude

Nous proposons à titre indicatif un extrait de la synthèse du conseil économique, social et environnemental (C.E.S.E.) des cahiers de doléances du Grand débat après le mouvement des “Gilets jaunes”, en France. Nous vous invitons à prendre connaissance du contexte de ce travail d'analyse et de l'ensemble des cahiers de doléances en le téléchargement sur la plate-forme du département.<sup>5</sup>

En voici quelques extraits :

“Les cahiers de doléances rédigés dans l'Aude (à l'image de ceux des autres départements) ont un contenu très diversifié. Les préoccupations sont pour certaines à court terme, tandis que d'autres inventent « le monde d'après ».

“Certains souhaits concernent le terrain local, les politiques publiques à mettre en œuvre dans la commune ou le département. Beaucoup d'autres (la majorité) s'inscrivent dans le contexte de la **politique nationale**, voire européenne. On peut néanmoins les regrouper en quatre thématiques majeures.”

“**Les principes fondamentaux de la République** sont au cœur de ces doléances. L'attachement à la Liberté s'exprime de multiples manières. On s'interroge souvent sur l'efficacité de nos institutions, le coût de la démocratie, sur la représentativité et l'exemplarité de nos élus. Certains réfléchissent aussi à la nécessité de repenser nos institutions pour mettre fin à une forme de monarchie républicaine ou de tyrannie (mot plusieurs fois employé). Quelques-uns réfléchissent aussi au rôle et à l'utilité des corps intermédiaires. Beaucoup souhaitent une démocratie plus directe ou plus participative.”

“Beaucoup de personnes contributrices aux cahiers de doléances déplorent le « tout numérique » et la **financiarisation excessive de la société**. Elles souhaitent une société plus fraternelle et plus humaine. Dans les souhaits concrets pour améliorer la vie quotidienne, on sent souvent la détresse ou la solitude de ceux qui s'expriment. Il est dit qu'il ne peut y avoir de paix sociale sans justice sociale. Il est écrit aussi que le respect des valeurs républicaines et de ceux qui les représentent (les agents publics) est essentiel. Parmi ces valeurs sont mentionnées notamment la solidarité, la laïcité, l'égalité. Certains ont voulu caricaturer le mouvement des gilets jaunes en le réduisant parfois à un mouvement anti personnes immigrées. Certes, quelques cahiers expriment des préoccupations relatives au contrôle de l'immigration. Mais là n'est pas l'essentiel.”

“**L'économie** est au cœur des cahiers de doléances. D'innombrables propositions sont faites pour améliorer le pouvoir d'achat des plus modestes (personnes agricultrices, retraitées...). D'autres propositions, tout aussi nombreuses (et quelquefois contradictoires) touchent à la justice fiscale. Ces deux axes ont fondé le

---

<sup>5</sup> Rapports complets en téléchargement : <https://www.aude.fr/cahiers-de-doleances>

mouvement des gilets jaunes. Cela reste aujourd'hui un sujet majeur de l'actualité, aucun des problèmes soulevés n'ayant été résolu.”

“Enfin, la sensibilité aux **questions environnementales** est prégnante. On ne peut donc pas réduire le mouvement des gilets jaunes à une critique de la lourdeur des taxes sur l'essence ; même si certains craignent le côté « punitif» de la transition écologique. Les changements souhaités reposeraient sur un partage équitable des efforts entre personnes économiquement aisées et personnes économiquement vulnérables, sur des incitations d'Etat au développement des énergies renouvelables, une meilleure gestion collective et solidaire de l'eau, voire sur une planification locale.”